



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N°5 AU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE GARDIENNAGE DE DIVERS BATIMENTS, D'EQUIPEMENTS SPORTIFS, DE SURVEILLANCE D'EVENEMENTS SPORTIFS ET D'ESPACES PUBLICS - LOT 2 GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE DES STADES LEO LAGRANGE, LEON BONVOISIN ET SALLE TEPAZ PASSE AVEC LA SOCIETE ROCADE SECURITE PRIVEE

**DÉCISION N° DM-20-079
EN DATE DU 02 MARS 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-17-027 en date du 26 janvier 2017 de signer le marché de prestations de gardiennage de divers bâtiments d'équipements sportifs, de surveillance d'événements sportifs et d'espaces publics – lot 2 - Gardiennage et surveillance des stades Léo Lagrange, Léon Bonvoisin et salle Tépaz avec la société ROCADE SECURITÉ PRIVÉE (marché notifié le 31/01/2017) ;

VU la décision n° AU-17-131 en date du 6 avril 2017 de signer l'avenant n°1 au marché de prestations de gardiennage de divers bâtiments et d'équipements sportifs, de surveillance d'événements sportifs et d'espaces publics pour le lot 2 (notifié le 20/04/2017) ;

VU la décision n° AU-17-263 en date du 1er septembre 2017 de signer l'avenant n° 2 au marché de prestations de gardiennage de divers bâtiments et d'équipements sportifs de surveillance d'événements sportifs et d'espaces publics pour le lot 2 (notifié le 14/09/2017) ;

VU la décision n° AU-18-159 en date du 5 juin 2018 de signer l'avenant n° 3 au marché de prestations de gardiennage de divers bâtiments et d'équipements sportifs de surveillance d'événements sportifs et d'espaces publics pour le lot 2 (notifié le 21/06/2018) ;

VU la décision n° AU-19-498 en date du 16 décembre 2019 de signer l'avenant n° 4 au marché de prestations de gardiennage de divers bâtiments et d'équipements sportifs de surveillance d'événements sportifs et d'espaces publics pour le lot 2 (notifié le 03/01/2020) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte la correction d'une erreur matérielle contenue à l'article 3 de l'avenant n°4 et relative au nouveau montant du marché.

D É C I D E

DE SIGNER l'avenant n°5 au marché de prestations de gardiennage de divers bâtiments, d'équipements sportifs, de surveillance d'événements sportifs et d'espaces publics – lot 2 - Gardiennage et surveillance des stades Léo Lagrange, Léon Bonvoisin et salle Tépaz -, avec la société ROCADE SÉCURITÉ PRIVÉE, sise 42 route de Paris – 78760 JOUARSPONTCHARTRAIN, représentée par Madame LE CASTEL Ghislaine, Présidente.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200302-lmc1H7167H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/03/2020
Date de Publication : 02/03/2020

Le nouveau montant du marché suite à la rectification s'élève à 142 897,29 € HT (171 476,75 € TTC) au lieu de 146 096,29 € HT (175 316,75 € TTC).

Le montant de l'avenant n°4 reste inchangé et s'élève à 21 548,96 € HT (25 858,75 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER